

ASSOCIATION
LES FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES
Parc des Expositions
Rue de la Vieille Meuse
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

-:-:-:-

ASSOCIATION
LES FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES

***RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2020

Présenté par la SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de REIMS

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

**ASSOCIATION
LES FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES
Parc des Expositions
Rue de la Vieille Meuse
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

-:- :- :- :- :- :-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES** relatifs à l'exercice clos le **31.05.2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 25 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.06.2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2.1 de l'annexe des comptes annuels « Autres éléments significatifs- COVID 19 » qui relatent les mesures mises en place par votre association durant cette crise sanitaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

gm

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image idèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

nm

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
.../...
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 3 novembre 2020

Mr. MAGNY D.
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION
LES FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES
COMPTES ANNUELS
AU 31 MAI 2020

BILAN ACTIF

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Présenté en Euros

Edité le 19/09/2020

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/05/2020				31/05/2019	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 230	1 230			72	0,01
Installations techniques, matériel & outillage industriels	38 787	28 349	10 438	0,54	15 064	1,27
Autres immobilisations corporelles	92 372	65 411	26 961	1,38	28 061	2,37
Autres immobilisations financières	18 538		18 538	0,95	17 538	1,48
TOTAL (I)	150 926	94 990	55 936	2,87	60 735	5,14
Actif circulant						
Marchandises	9 289		9 289	0,48	5 345	0,45
Avances & acomptes versés sur commandes	3 898		3 898	0,20		
Clients et comptes rattachés	741 378	38 796	702 582	36,06	643 604	54,43
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	30 397		30 397	1,56	16 551	1,40
. Personnel	8 500		8 500	0,44		
. Organismes sociaux	87 454		87 454	4,49	34 244	2,90
. Etat, impôts sur les bénéfices					39 846	3,37
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	94 688		94 688	4,86	72 241	6,11
. Autres	335 512		335 512	17,22	258 971	21,90
Disponibilités	607 926		607 926	31,20	46 789	3,96
Charges constatées d'avance	12 004		12 004	0,62	4 173	0,35
TOTAL (II)	1 931 047	38 796	1 892 250	97,13	1 121 763	94,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 081 973	133 786	1 948 187	100,00	1 182 497	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Présenté en Euros

Edité le 19/09/2020

PASSIF	Exercice clos le 31/05/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/05/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	38 274	1,96	38 274	3,24
Report à nouveau	215 567	11,07	185 903	15,72
Résultat de l'exercice	127 146	6,53	29 664	2,51
TOTAL (I)	380 987	19,56	253 841	21,47
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	219 597	11,27	14 818	1,25
. Découverts, concours bancaires			38	0,00
Emprunts et dettes financières diverses			6	0,00
. Divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 518	5,11	157 113	13,29
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	101 232	5,20	65 356	5,53
. Organismes sociaux	169 958	8,72	147 732	12,49
. Etat, impôts sur les bénéfices	43 087	2,21		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	345 618	17,74	255 555	21,61
. Autres impôts, taxes et assimilés	214 268	11,00	227 984	19,28
Autres dettes	327 180	16,79	50 854	4,30
Produits constatés d'avance	46 741	2,40	9 200	0,78
TOTAL (IV)	1 567 200	80,44	928 656	78,53
TOTAL PASSIF (I à V)	1 948 187	100,00	1 182 497	100,00

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Présenté en Euros

Edité le 19/09/2020

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/05/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/05/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	49 019		49 019	6,47	62 020	7,08	-13 001	-20,95		
Production vendue biens					308	0,04	-308	-100,00		
Production vendue services	708 294		708 294	93,53	813 093	92,88	-104 799	-12,88		
Chiffres d'Affaires Nets	757 314		757 314	100,00	875 421	100,00	-118 107	-13,48		
Comptes annexés au rapport SARL AA COM. AUX COMPTES										
Subventions d'exploitation			720 639	95,16	789 010	90,13	-68 371	-8,66		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			137 322	18,13	72 654	8,30	64 668	89,01		
Autres produits			43 697	5,77	45 342	5,18	-1 645	-3,62		
Total des produits d'exploitation (I)			1 658 971	219,06	1 782 427	203,61	-123 456	-6,92		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			23 021	3,04	34 417	3,93	-11 396	-33,10		
Variation de stock (marchandises)			-3 943	-0,51	8 306	0,95	-12 249	-147,46		
Autres achats et charges externes			698 278	92,20	990 079	113,10	-291 801	-29,46		
Impôts, taxes et versements assimilés			45 884	6,06	72 346	8,26	-26 462	-36,57		
Salaires et traitements			690 141	91,13	813 823	92,96	-123 682	-15,19		
Charges sociales			245 359	32,40	344 156	39,31	-98 797	-28,70		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 704	2,21	16 312	1,86	392	2,40		
Dotations aux provisions sur actif circulant			26 375	3,48	13 345	1,52	13 030	97,64		
Autres charges			23 947	3,16	6 574	0,75	17 373	264,27		
Total des charges d'exploitation (II)			1 765 766	233,16	2 299 358	262,66	-533 592	-23,20		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-106 795	-14,09	-516 932	-59,04	410 137	79,34		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Total des produits financiers (V)										
Intérêts et charges assimilées			9 904	1,31	6 957	0,79	2 947	42,36		
Total des charges financières (VI)			9 904	1,31	6 957	0,79	2 947	42,36		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 904	-1,30	-6 957	-0,78	-2 947	-42,35		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-116 699	-15,40	-523 889	-59,83	407 190	77,72		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			404 304	53,39	659 702	75,36	-255 398	-38,70		
Total des produits exceptionnels (VII)			404 304	53,39	659 702	75,36	-255 398	-38,70		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			117 373	15,50	52 942	6,05	64 431	121,70		
Total des charges exceptionnelles (VIII)			117 373	15,50	52 942	6,05	64 431	121,70		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			286 932	37,89	606 760	69,31	-319 828	-52,70		
Impôts sur les bénéfices (X)			43 087	5,69	53 207	6,08	-10 120	-19,01		
Total des Produits (I+III+V+VII)			2 063 276	272,45	2 442 128	278,97	-378 852	-15,50		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 936 130	255,66	2 412 465	275,58	-476 335	-19,73		
RÉSULTAT NET			127 146	16,79	29 664	3,39	97 482	328,62		
			Bénéfice		Bénéfice					
Dont Crédit-bail mobilier			7 087	0,94	9 449	1,08	-2 362	-24,99		

ASSOCIATION
LES FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/05/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/05/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 948 186,78 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 127 145,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/09/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi "n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence" constituent un événement majeur.

Pour pallier à toutes problématiques l'association a mis en place, différentes mesures:

- Chômage partiel du 17/03/2020 au 31/08/2020
- Obtention d'un prêt garanti par l'État de 210 000 euros

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

ANNEXE

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

3.1.1 - Immobilisations brutes = 150 926

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 230			1 230
Immobilisations corporelles	120 253	10 906		131 159
Immobilisations financières	17 538	1 569	569	18 538
TOTAL	139 020	12 475	569	150 926

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 94 990

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 158	72		1 230
Immobilisations corporelles	77 128	16 632		93 760
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	78 286	16 704		94 990

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 230	1 230	0	3 ans
Instal specialisees et matériels	30 940	21 473	9 466	de 3 à 10 ans
Matériel matches	6 847	5 875	972	3 ans
Poutre support ecran	1 000	1 000	0	5 ans
Installations générales agcts	14 649	1 746	12 903	10 ans
Matériels de transport	55 912	47 663	8 248	de 1 à 4 ans
Mat de bureau et mat inform	13 502	11 712	1 790	de 2 à 5 ans
Mobilier	8 309	4 290	4 019	de 3 à 10 ans
TOTAL	132 389	94 990	37 399	

3.2 - Etat des créances = 1 328 472

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	18 538		18 538
Actif circulant & charges d'avance	1 309 934	1 309 934	
TOTAL	1 328 472	1 309 934	18 538

ANNEXE

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

3.3 - Provisions pour dépréciation = 38 796

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	16 529	26 375		4 108	38 796
Comptes financiers					
Total	16 529	26 375		4 108	38 796

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 713 322

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	463 737
Autres créances	249 585
Disponibilités	
TOTAL	713 322

3.5 - Charges constatées d'avance = 12 004

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

4.1 - Etat des dettes = 1 567 200

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	219 597	217 453	2 144	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	99 518	99 518		
Dettes fiscales & sociales	874 163	874 163		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	327 180	327 180		
Produits constatés d'avance	46 741	46 741		
TOTAL	1 567 200	1 565 055	2 144	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 412 091

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	20
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	41 721
Dettes fiscales & sociales	307 280
Autres dettes	63 070
TOTAL	412 091

4.3 - Produits constatés d'avance = 46 741

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 757 314**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	49 019	6,47 %
Prestations de services	192 455	25,41 %
Produits des activités annexes	515 839	68,11 %
TOTAL	757 314	100,00 %

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges de 133 214 euros se décompose de la manière suivante

- Avantages en nature : 15 841 euros
- Aide à l'emploi : 3 938 euros
- Remboursements de formation : 10 187 euros
- Remboursements ijss : 73 315 euros
- Aide de l'urssaf : 26 193 euros
- Divers : 3 740 euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 49 317

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	49 218
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	99
TOTAL	49 317

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

6.3 - Autres informations complémentaires

- Les autres engagements correspondent aux intérêts restant à courir.

Monsieur YERNAUX Yannick a effectué un abandon de compte courant de 135 000 euros avec clause de retour à meilleure fortune en date du 31/05/2013. Il a été constaté des reprises de cet abandon de :

- 50 000 euros, en date du 31/05/2017.

- 60 000 euros en date du 31/05/2020.

Suite à ces reprises, l'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune de Monsieur YERNAUX Yannick s'élève à 25 000 euros.

- Un moratoire avec l'administration fiscale d'une valeur restante de 54 433.92 euros est en cours concernant un contrôle fiscal du 20/10/2017. Il reste à régler 11 échéances (5024.92 euros de 06/2020 à 03/2021 et une échéance finale de 4184.72 euros en 04/2021).

- L'association Flammes Carolo Basket Ardenne a fait l'objet d'une vérification de comptabilité depuis le 19/09/2018, les propositions de rectifications envoyées le 15/07/2019 sont les suivantes :

	Ex 2014/2015	Ex 2015/2016	Ex 2016/2017
Formation professionnelle continue	8 585		8 562
Taxe apprentissage	3 388	3 168	3 372
Impôts société	7 428	25 351	5 567
Rectification de droit	32 781	54 595	41 392

Par prudence, nous avons passé en comptabilité les écritures relatives à cette proposition mais à la date d'établissement des comptes annuels au 31/05/2020, le club se réserve le droit de contester partiellement ces propositions.

6 - AUTRES INFORMATIONS (suite)**7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL****7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			21 261	21 261
Montants de l'exercice			7 874	7 874
Sous-total			29 135	29 135

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an	Comptes annexés au rapport SARL AA.COM. AUX COMPTES			
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			29 135	29 135

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 713 322

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	463 737
Facture à établir(418100)	463 737
Autres créances :	249 585
Avoir à recevoir(409800)	339
Par sociaux(438700)	87 454
Etat - produits à recevoir(448700)	14 545
Etat produits à recevoir- cf en cours(448720)	35 147
Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	112 100
TOTAL	713 322

8.2 - Charges constatées d'avance = 12 004

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	12 004
TOTAL	12 004

8.3 - Charges à payer = 412 091

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	20
Intérêts courus non échus(168840)	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	41 721
Fourn factures non parvenues.(408100)	41 720
Dettes fiscales et sociales :	307 280
Dettes provisionnées sur cp(428200)	18 109
Prov primes joueuses(428600)	12 556
Charges sociales sur congés à payer(438200)	6 338
Org.soc. autres charges à payer(438600)	66 206
Etat - charge à payer(448600)	9 882
Etat charges à payer cf en cours(448610)	194 189
Autres dettes :	63 070
Avoir à établir(419800)	63 070
TOTAL	412 091

Période du 01/06/2019 au 31/05/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)**8.4 - Produits constatés d'avance = 46 741**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	46 741
TOTAL	46 741

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES